

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

COMPTE-RENDU SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché,

Nombre de conseillers en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Septembre

Présents : M. GEARDRIX Christian, M. GUILLAUME Thierry, M. HUREAU Thierry, M. JOLY Steve M. LACOUTURE Alain, M. LEGER Pierre, Mme MOUNIER Marie, M. REMOND Jean

Absents excusés : Mme FONTANEAU Yvette (pouvoir à Mme Marie MOUNIER), Mme JOLY Hélène, PATENOTRE Romane

Madame Marie MOUNIER a été nommée secrétaire.

Assistait aussi Madame Nathalie MONTIGNY, Secrétaire Auxiliaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil du 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Don du Bus à l'Association AVHEC EAU VIVE au profit du groupe associatif EAU VIVE Burkina Faso

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché, informe l'Assemblée que la commune possède un bus qu'elle n'utilise plus mais qui n'est pas en mauvais état. Ce matériel sera réformé par les services de la commune ;

Monsieur le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché propose à l'assemblée de remettre, sous forme de don à l'association AVHEC EAU VIVE au profit du groupe associatif EAU VIVE Burkina Faso, le matériel réformé. Bien que réformé par nos services, ce matériel peut permettre à l'association de disposer d'un matériel dont elle a besoin pour exercer, sous sa seule responsabilité leurs activités ;

Ce bien sera réformé et sorti de l'inventaire comptable à partir du mois de septembre 2017. Le transport du matériel sera assuré par l'association jusqu'au Burkina Faso.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents :**

- DECIDE le don à titre gratuit du matériel réformé des services communaux à l'association comme suit :

* Nature du matériel : Bus – marque Renault

- AUTORISE Monsieur le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché à signer tous actes y afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du matériel cédé.

Monsieur le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché expose :

Pour des raisons budgétaires, et afin d'équiper le nouveau matériel informatique du secrétariat de mairie de logiciels, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents décide :**

- ↳ Diminution sur crédits déjà alloués : chapitre 21 article 2151 - 500,00 Euros
- ↳ Augmentation des crédits : chapitre 20 article 2051 + 500,00 Euros

Objet : Délégation du conseil municipal au maire – Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne délégation à Monsieur le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché, pendant la durée de son mandat, pour la réalisation des opérations suivantes :

↳ ***Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;***

↳ ***Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;***

↳ ***Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.***

Objet : SIVOS SERS-VOUZAN – Election des délégués

Monsieur le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché, expose :

En application des dispositions des articles L2121-33 et L.5211-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 11 des statuts du SIVOS, il convient de procéder à l'élection des délégués au sein du comité du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire SERS-VOUZAN.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents :

- Monsieur Thierry HUREAU, délégué titulaire
- Monsieur Jean RÉMOND, délégué titulaire
- Madame Marie MOUNIER, déléguée titulaire
- Monsieur Pierre LEGER délégué titulaire
- Monsieur Thierry GUILLAUME, délégué titulaire
- Monsieur Christian GEARDRIX, délégué suppléant

Mandat qu'ils acceptent.

Madame Joëlle LEMOUZY rejoint la réunion du Conseil municipal à partir de ce point à l'ordre du jour.

Objet : Travaux et Achats

Travaux de climatisation du bâtiment préfabriqué : Monsieur Jean RÉMOND demande que la Commission Travaux se réunisse afin d'étudier le projet de climatisation du bâtiment préfabriqué de l'Ecole.

Monsieur le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché propose de reporter cette décision à un prochain conseil.

Pose d'une grille au Lavoir du Vieux-Bourg : Monsieur le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché expose : Lors de la demande de subvention au Département pour les travaux d'aménagement du Vieux-bourg, une grille de protection du lavoir avait été demandée par l'Architecte des Bâtiments de France. Après constat sur place les élus ont remarqué qu'il serait plus dangereux de fermer que de laisser ouvert. (Pour : 9 – Abstention : 1 – Contre : 0).

Film opaque pour la Salle de Danse : Monsieur le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché expose : lors de la rénovation du garage pour faire la salle de danse, un film opaque avait été prévu. 2 devis sont proposés. Le devis de ISOVITRO de 419,95 € TTC a été retenu à la majorité des membres présents (Pour : 7 – Abstention : 1 – Contre : 2).

Objet : Commission Enfance-Jeunesse : Ajout de la Compétence scolaire

Lors de la réunion du Conseil municipal du 9 mai 2017 par délibération n°2017_4_1,9 commissions ont été décidées et chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres. Le Conseil municipal demande qu'à la Commission Enfance-Jeunesse soit associé la Compétence Scolaire. 3 conseillers demandent à être rattachés à la commission (Messieurs REMOND – LEGER – GEARDRIX).

Objet : Validation du site internet

Monsieur Pierre LEGER présente le projet du site internet de la Commune de Vouzan. Après avoir apporté des précisions, Monsieur Thierry HUREAU, 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché informe que le site sera très prochainement mis en ligne. La cotisation annuelle sera de 50 €. La nouvelle adresse sera : vouzan.fr.

Objet : Questions diverses

- Contact avec M. BENGUIGUI pour la maison des Justes parmi les Nations, M. et Mme DELABY, et leur fils,
- Chemins communaux : problème de fermeture par des administrés,
- Mirande : Croix – Sinistre – Assurance,
- Élagage des bas-côtés: Prévu en Octobre,
- Information Atelier Jeux le Mardi 17 Octobre 2017,
- Inscriptions des élus au Repas des Gastronomades du Vendredi 17 novembre 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 05.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint
Thierry HUREAU

